

RAPPORT N° 00/8-34
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITION DE TERRAINS

(divers propriétaires/ réhabilitation de la Route du Piton Bois-de-Nèfles /
CT 98-388-431-559-583-594-639-690-841-966)

Les travaux de réhabilitation de la Route du Piton Bois-de-Nèfles qui se traduiront par un élargissement de la voie, la pose d'un nouvel enrobé et le renforcement des réseaux ont été programmés, et ce conformément à l'emplacement réservé institué au POS à cet effet.

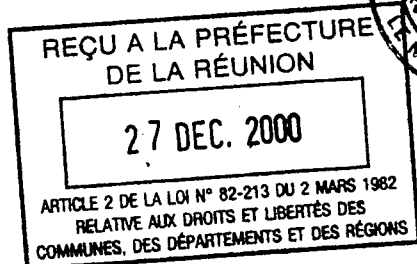
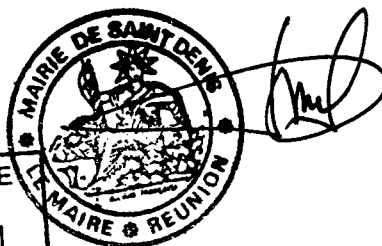
Toutefois, afin de permettre la réalisation des travaux, la Commune devra au préalable maîtriser le foncier concerné par l'emprise de la voie, soit 353 m² environ, appartenant aux propriétaires dont l'identité est portée en annexe.

Les services du Domaine ont estimé la valeur du terrain à 600 F/ m², soit un coût d'acquisition total d'environ 212 000 F.

Je vous demande, en conséquence, de vous prononcer sur l'acquisition des terrains décrits en objet, au prix de 600 F/ m² soit un coût global de 212 000 F environ, conforme à l'estimation des services du Domaine, et de m'autoriser à intervenir dans les actes correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/8-34
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 14 décembre 2000

OBJET

ACQUISITION DE TERRAINS

(divers propriétaires/ réhabilitation de la Route du Piton Bois-de-Nèfles /
CT 98-388-431-559-583-594-639-690-841-966)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Com-
munes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/8-34 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des
Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

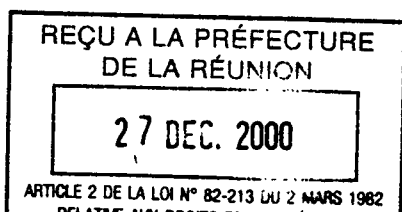
Autorise le Maire à procéder à l'acquisition des terrains décrits en objet pour
une superficie d'environ 353 m², au prix de 600 F/ m² conforme à l'estimation
des services du Domaine, en vue de la réhabilitation de la Route du Piton Bois-
de-Nèfles.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **21 DEC. 2000**

LE MAIRE
Michel TAMAYA

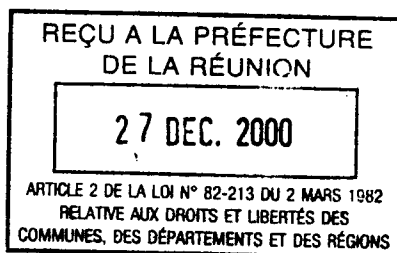
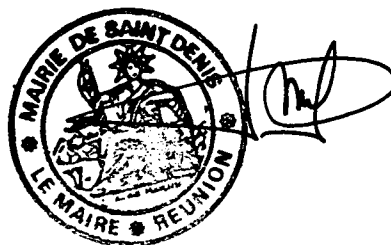


ACQUISITION DE TERRAINS
(réhabilitation de la Route du Piton Bois-de-Nèfles)

Parcelle	Propriétaire	Superficie
CT 98	Hugues LAW-MUI	43,22 m ²
CT 388	Patrick GUIBAULD	54,40 m ²
CT 431	Suzanne MAUNIER	51,20 m ²
CT 559	SCI du Soleil représentée Jean André ANDY	35,84 m ²
CT 583	Georges Gérard SAUTRON	29,25 m ²
CT 594	SCI du Soleil représentée par Jean André ANDY	73,60 m ²
CT 639	Nadine Marie Laure TURPIN	15,00 m ²
CT 690	Sully Jean-Marie GAULIN	29,25 m ²
CT 841	Claudie Marie THIONE-TOYE	15,00 m ²
CT 966	Denise Marie Rufine MAUNIER (épouse BOYER)	24,30 m ²

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du jeudi 14 décembre 2000
et annexé à la Délibération n° 00/8-34

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION

N° 7306 - MOD ER

Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

DOMAINE

PROJET D'ACQUISITION

à l'amiable ou par voie d'expropriation

par la **Commune de SAINT DENIS**

d'un groupe d'immeubles situé à

SAINT DENIS

Références: N° dossier : **VV 2251-00** Evalueur : **J-C LELIEVRE** Dact: **DOM7301.DOT**

RELEVÉ RECAPITULATIF

des fiches d'évaluation de chacun des immeubles compris dans l'opération

A Saint Denis le 5 décembre 2000

Le Directeur des Services Fiscaux

par délégation, l'Inspecteur


J-C LELIEVRE

Fiche n°	N° du plan	Superficie	Indemnités de dépossession			Indemnités d'éviction
			Principale	Accessoires	Total	
1	CT 559	35,84 m ²	21 504		21 504	
2	CT 388	54,40 m ²	32 640		32 640	
3	CT 594	73,60 m ²	44 160		44 160	
4	CT 98	43,22 m ²	25 932		25 932	
5	CT 431	51,20 m ²	30 720		30 720	
6	CT 966	24,30 m ²	14 580		14 580	
7	CT 690	11,10 m ²	6 660		6 660	
8	CT 583	29,25 m ²	17 550		17 550	
9	CT 841	15,00 m ²	9 000		9 000	
10	CT 639	15,00 m ²	9 000		9 000	
		<u>352,94 m²</u>	211 746		211 746	

Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : VV 2251-00-1 Evalueur : J-C LELIEVRE Dact: DOM7301.DOT
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : Commune de SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 29 novembre 2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Elargissement de la route du Piton
Bois de Nèfles

4 Propriétaire présumé : SCI du Soleil

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : SAINT DENIS

Parcelle cadastrée CT 559. Emprise de 35,84m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au POS, zone NAUa - VRD complets

6 Origine de propriété : ancienne

7 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle HT :

35,84m² x 600 F/m² = **21 504 F**

11 Réalisation d'accords amiables :

Marge de négociation de 10%

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf
Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle
consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit
privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était
effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.
Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par
le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 5 décembre 2000

Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur



J-C LELIEVRE

Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : VV 2251-00-2 Evalueur : J-C LELIEVRE Dact: DOM7301.DOT
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : Commune de SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 29 novembre 2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Elargissement de la route du Piton
Bois de Nèfles

4 Propriétaire présumé : GUILBAUD Patrick

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : SAINT DENIS

Parcelle cadastrée CT 388. Emprise de 54,40m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan ~~C.O.S.-Servitudes~~ Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus valeur et de moins valeur-Voies et réseaux divers :

Au POS, zone NAUa - VRD complets

6 Origine de propriété : ancienne

7 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle HT :

54,40m² x 600 F/m² = 32 640 F

11 Réalisation d'accords amiables :

Marge de négociation de 10%

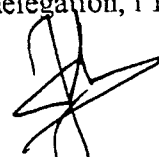
12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf
Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle
consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit
privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était
effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.
Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par
le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 5 décembre 2000

Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur



J-C LELIEVRE



Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : VV 2251-00-3 Evalueur : J-C LELIEVRE Dact: DOM7301.DOT
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : Commune de SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 29 novembre 2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Elargissement de la route du Piton
Bois de Néfles

4 Propriétaire présumé : SCI du Soleil

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : SAINT DENIS

Parcelle cadastrée CT 594. Emprise de 73,60m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan C.O.S.-Servitudes_Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus valeur et de moins valeur-Voies et réseaux divers :

Au POS, zone NAUa - VRD complets

6 Origine de propriété : ancienne

7 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle HT :

$$73,60\text{m}^2 \times 600 \text{ F/m}^2 = \underline{44\ 160 \text{ F}}$$

11 Réalisation d'accords amiables :

Marge de négociation de 10%

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf
Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle
consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit
privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était
effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par
le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 5 décembre 2000

Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur


J-C LELIEVRE

Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015

97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : VV 2251-00-4 Evalueur : J-C LELIEVRE Dact: DOM7301.DOT
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : Commune de SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 29 novembre 2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Elargissement de la route du Piton
Bois de Néfles

4 Propriétaire présumé : LAW-MUI Hugues

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : SAINT DENIS

Parcelle cadastrée CT 98. Emprise de 43,22m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :

Au POS, zone NAUa - VRD complets

6 Origine de propriété : ancienne

7 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle HT :

$$43,22\text{m}^2 \times 600 \text{ F/m}^2 = \underline{25\ 932 \text{ F}}$$

11 Réalisation d'accords amiables :

Marge de négociation de 10%

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf
Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle
consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit
privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était
effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par
le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 5 décembre 2000

Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur


J-C LELIEVRE

Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015

AVIS DU DOMAINE

97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : VV 2251-00-5 Evaluateur : J-C LELIEVRE Dact: DOM7301.DOT
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : Commune de SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 29 novembre 2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Elargissement de la route du Piton
Bois de Néfles

4 Propriétaire présumé : MAUNIER Régis, Rufin

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : SAINT DENIS

Parcelle cadastrée CT 431. Emprise de 51,20m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus valeur et de moins valeur-Voies et réseaux divers :

Au POS, zone NAUa - VRD complets

6 Origine de propriété : ancienne

7 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle HT :

$$51,20\text{m}^2 \times 600 \text{ F/m}^2 = \underline{30\ 720 \text{ F}}$$

11 Réalisation d'accords amiables :

Marge de négociation de 10%

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf
Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle
consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit
privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était
effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par
le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 5 décembre 2000

Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur



J-C LELIEVRE



Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015

AVIS DU DOMAINE

97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : VV 2251-00-6 Evalueur : J-C LELIEVRE Dact: DOM7301.DOT
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : Commune de SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 29 novembre 2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Elargissement de la route du Piton
Bois de Nêfles

4 Propriétaire présumé : MAUNIER Denise

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : SAINT DENIS
Parcelle cadastrée CT 966. Emprise de 24,30m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan ~~C.O.S.-Servitudes~~ Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus valeur et de moins valeur-Voies et réseaux divers :

Au POS, zone NAUa - VRD complets

6 Origine de propriété : ancienne

7 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle HT :

$$24,30\text{m}^2 \times 600 \text{ F/m}^2 = \underline{14\ 580 \text{ F}}$$

11 Réalisation d'accords amiables :

Marge de négociation de 10%

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf
Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle
consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit
privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était
effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par
le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 5 décembre 2000

Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur


J-C LELIEVRE

Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : VV 2251-00-7 Evalueur : J-C LELIEVRE Dact: DOM7301.DOT
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : Commune de SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 29 novembre 2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Elargissement de la route du Piton
Bois de Nêfles

4 Propriétaire présumé : GAULIN SULLY Jean-Marie

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de : SAINT DENIS
Parcelle cadastrée CT 690. Emprise de 11,10m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au POS, zone NAUa - VRD complets

6 Origine de propriété : ancienne

7 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle HT :

$$11,10\text{m}^2 \times 600 \text{ F/m}^2 = \underline{6\ 660 \text{ F}}$$

11 Réalisation d'accords amiables :

Marge de négociation de 10%

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf
Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle
consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit
privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était
effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par
le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 5 décembre 2000

Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur



J-C LELIEVRE

Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015

97701 Saint Denis Messag Cédex 9

Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : VV 2251-00-8 Evalueur : J-C LELIEVRE Dact: DOM7301.DOT
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : Commune de SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 29 novembre 2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Elargissement de la route du Piton
Bois de Nèfles

4 Propriétaire présumé : SAUTRON Georges Gérard

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : SAINT DENIS

Parcelle cadastrée CT 583. Emprise de 29,25m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan C.O.S.-Servitudes Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au POS, zone NAUa - VRD complets

6 Origine de propriété : ancienne

7 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle HT :

$$29,25\text{m}^2 \times 600 \text{ F/m}^2 = \underline{17\ 550 \text{ F}}$$

11 Réalisation d'accords amiables :

Marge de négociation de 10%

12 Observations particulières :

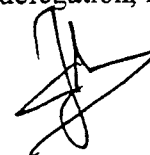
-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf
Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle
consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit
privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était
effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par
le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 5 décembre 2000

Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur



J-C LELIEVRE



Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015

AVIS DU DOMAINE

97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : VV 2251-00-9 Evaluateur : J-C LELIEVRE Dact: DOM7301.DOT
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : Commune de SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 29 novembre 2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Elargissement de la route du Piton
Bois de Nèfles

4 Propriétaire présumé : THIONE-TOYE Claudie Marie

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : SAINT DENIS

Parcelle cadastrée CT 841. Emprise de 15m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan ~~C.O.S.-Servitudes~~ Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :

Au POS, zone NAUa - VRD complets

6 Origine de propriété : ancienne

7 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle HT :

$$15m^2 \times 600 F/m^2 = \underline{9\ 000\ F}$$

11 Réalisation d'accords amiables :

Marge de négociation de 10%

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf
Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle
consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit
privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était
effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par
le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 5 décembre 2000

Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur


J-C LELIEVRE

Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015

AVIS DU DOMAINE

97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : VV 2251-00-10 Evalueur : J-C LELIEVRE Dact: DOM7301.DOT
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : Commune de SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 29 novembre 2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Elargissement de la route du Piton
Bois de Nêfles

4 Propriétaire présumé : TURPIN Nadine Marie-Laure

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : SAINT DENIS

Parcelle cadastrée CT 639. Emprise de 15m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan C.O.S.-Servitudes Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :

Au POS, zone NAUa - VRD complets

6 Origine de propriété : ancienne

7 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle HT :

$$15\text{m}^2 \times 600 \text{ F/m}^2 = \underline{9\ 000 \text{ F}}$$

11 Réalisation d'accords amiables :

Marge de négociation de 10%

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf
Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle
consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit
privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était
effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par
le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 5 décembre 2000

Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur


J-C LELIEVRE